



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

Réunion du
COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION
CCJ-171004
Le 4 octobre 2017
à 13 h 30
Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon
Campus de Moncton

PROCÈS-VERBAL
Comité conjoint de la planification • CCJ-171004



PRÉSENCES**Membres**

Keith Coughlan, président
 Étienne Dako
 Edith Doucet
 Samuel LeBreton
 Josée Rioux-Walker
 Raymond Théberge
 Jean-François Thibault

Autres personnes présentes¹

Lynne Castonguay, secrétaire générale
 Edgar Robichaud, vice-recteur à
 l'administration et aux ressources humaines
 (VRARH)
 André Samson, vice-recteur à l'enseignement et
 à la recherche (VRER)

PERSONNE EXCUSÉE :

Marie-France Allain

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE DE LA RÉUNION	2
2. CORRESPONDANCE	2
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	2
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-170529.....	2
5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	2
6. PLANIFICATION ACADÉMIQUE	2
7. ÉVALUATION DE PROGRAMMES.....	3
7.1. Programme de Maîtrise ès arts – littérature canadienne comparée.....	3
7.2. Programmes en philosophie.....	4
7.3. Programmes en sociologie	5
8. AFFAIRES NOUVELLES.....	7
9. PROCHAINE RÉUNION.....	7
10. CLÔTURE.....	7
DOCUMENT A - Avis du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche – Évaluation du programme de Maîtrise ès arts – littérature canadienne comparée	8
DOCUMENT B - Avis du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche – Évaluation des programmes en philosophie.....	15
DOCUMENT C - Avis du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche – Évaluation des programmes en sociologie	22

¹ Assiste aux réunions en y ayant voix consultative

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 13 h 35.

Le président indique qu'il doit quitter la réunion vers 15 heures. On s'entend que le recteur et vice-chancelier prendra le siège du président si la réunion n'est pas encore terminée.

2. CORRESPONDANCE

Aucune

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R : 01-CCJ-171004

Jean-François Thibault, appuyé par Étienne Dako, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-170529

Correction :

Page 5, point 8.1, premier paragraphe, dernière phrase, il faut lire : « *Le programme a une structure similaire à* »

R : 02-CCJ-171004

Raymond Théberge, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le procès-verbal CCJ-170529 soit adopté tel qu'il a été corrigé. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Aucun point n'est soulevé.

6. PLANIFICATION ACADÉMIQUE

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) rappelle que la planification académique est un projet d'envergure qui identifie les programmes prioritaires, les programmes à maintenir, les programmes à développer, les programmes à redéfinir ou abolir, les programmes nécessitant une attention particulière et diverses recommandations visant à bonifier l'offre de programmes.

Il rappelle qu'un calendrier de travail a été adopté par le Comité conjoint de la planification. Dans la mesure du possible, ce calendrier tient compte du calendrier d'évaluation des programmes.

Le VRER indique que, le 24 septembre dernier, le registraire a fait parvenir aux cadres académiques une note qui explique la procédure à suivre dans le cas d'un programme d'études ciblé pour abolition ou redéfinition.

7. ÉVALUATION DE PROGRAMMES

7.1. Programme de Maîtrise ès arts – littérature canadienne comparée

Voir le Document A, p. 8

L'évaluation du programme de Maîtrise ès arts – littérature canadienne comparée a été menée par Marie Carrière, directrice du Centre de littérature canadienne à l'Université de l'Alberta et professeure de littérature française et anglaise ainsi que Colin Coates, professeur d'études canadiennes au Collège universitaire Glendon à l'Université York. Le rapport d'évaluation a été déposé le 17 mars 2017.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que le programme compte 42 crédits, dont 30 crédits de thèse. Il rappelle qu'il s'agit du seul programme de littérature comparée au Canada à mettre l'accent sur les littératures anglophones et francophones de la région de l'Atlantique.

Le VRER indique également que, dans le rapport de la planification académique, ce programme fait partie de la liste des programmes prioritaires et de la liste des programmes nécessitant une attention particulière. On notera que, depuis ses débuts en 2013, le programme compte un diplômé et deux à trois inscriptions par année.

À la lumière du dossier, on note que le programme repose sur les épaules d'une professeure dévouée. Cette situation doit s'améliorer. Bref, d'autres doivent s'impliquer. À ce titre, la recommandation 2 prévoit que la mise en place de moyens pour accroître la participation des corps professoraux s'avère très importante pour assurer la pérennité du programme. Il faut mobiliser les ressources autour du projet.

Le Comité discute longuement de l'importance du programme et du faible taux d'inscription. Il considère cependant qu'il est tout à fait de mise que l'Université offre un programme alliant à la fois les forces vives du département d'anglais et du département des études françaises. Cela dit, il faut trouver les moyens de le dynamiser, voire de le rentabiliser.

Le VRER présente les recommandations suivantes :

R : 03-CCJ-171004

Raymond Théberge, appuyé par Josée Rioux-Walker, propose :

« Que le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs l'adoption des recommandations suivantes :

RECOMMANDATION 1

Que les responsables des programmes de cycles supérieurs en littérature, de concert avec les responsables du programme de maîtrise en littérature canadienne comparée, étudient la possibilité de modifier certains objectifs et contenus de cours LITT afin de mieux répondre aux besoins du programme de maîtrise en littérature canadienne comparée.

RECOMMANDATION 2

Afin d'améliorer la pérennité du programme, que les responsables du programme identifient des moyens d'accroître la participation du corps professoral du Département d'anglais et du Département d'études françaises dans l'encadrement des thèses en littérature canadienne comparée.

RECOMMANDATION 3

Que les responsables du programme voient à tisser des liens plus serrés avec la Chaire de recherche du Canada en études acadiennes et milieux minoritaires afin d'élargir l'éventail des thématiques des thèses en littérature canadienne comparée.

7. ÉVALUATION DE PROGRAMMES (suite)

RECOMMANDATION 4

Que les responsables du programme étudient les possibilités de collaborations avec des professeures et des professeurs de littérature d'autres universités de l'Atlantique afin d'élargir l'éventail des thématiques des thèses en littérature canadienne comparée.

RECOMMANDATION 5

Que les responsables du programme développent des occasions pour réunir les étudiantes et les étudiants dans le cadre d'activités d'apprentissage formelles et informelles (ex. travaux collaboratifs dans le cadre de séminaires, discussions informelles, présentations).

RECOMMANDATION 6

Que les responsables du programme examinent la possibilité de développer un programme de 2^e cycle sans thèse et de plus courte durée en littérature canadienne comparée afin de répondre à des besoins de formation différents du programme actuel.

RECOMMANDATION 7

Que les responsables du programme, de concert avec la FESR, s'assurent que les étudiantes et les étudiants soient bien informés des sources potentielles de financement.

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

7.2. **Programmes en philosophie**

(Voir Document B, p. 15)

Les 16 et 17 février 2017, les professeurs André Lacroix de l'Université de Sherbrooke et William Sweet de l'Université St-Francis Xavier ont visité le Campus de Moncton en tant qu'évaluateurs externes et ils ont examiné les programmes en philosophie (B.A. spécialisation, B.A. majeure) ainsi que la Mineure en philosophie. Les professeurs Lacroix et Sweet ont remis leur rapport d'évaluation le 9 mars 2017.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que les deux programmes comptent 120 crédits. Par ailleurs, la Mineure compte 24 crédits. Le VRER indique également que, dans le rapport de la planification académique, les programmes de spécialisation et de majeure en philosophie font partie de la liste des programmes à redéfinir ou abolir. On notera que, depuis l'année universitaire 2012-2013, pour les trois campus, le programme de B.A. (spécialisation) compte sept diplômés et un à cinq inscriptions par année. Le programme B.A. (majeure) compte trois diplômés et un à six inscriptions par année depuis l'année universitaire 2012-2013.

Dans l'avis du VRER, on peut lire que certains cours de philosophie de niveau 1000 et 2000 sont très fréquentés. Ce n'est pas le cas pour les cours qui relèvent plus strictement des programmes de philosophie. Le VRER présente les recommandations. Une longue discussion s'ensuit.

Le Comité examine la question de la suspension des admissions pour les programmes, notamment le programme de spécialisation qui compte une inscription en 2015-2016 et une inscription en 2016-2017, très probablement la même.

Le Comité discute longuement de la procédure à suivre pour l'abolition d'un programme par l'intermédiaire du processus d'évaluation des programmes. On rappelle que la recommandation 1, si adoptée par le Sénat académique et le Conseil des gouverneurs, n'entraîne pas sur-le-champ l'abolition (ou la redéfinition) d'un ou des programmes. La recommandation adoptée lance le travail en ce sens.

7. ÉVALUATION DE PROGRAMMES (suite)

On rappelle que toute proposition d'abolition d'un programme doit recevoir l'avis de l'ABPPUM conformément à la procédure prévue dans la convention collective.

La proposition suivante est mise aux voix.

R : 04-CCJ-171004

Jean-François Thibault, appuyé par Edith Doucet, propose :

« Que le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs l'adoption des recommandations suivantes :

RECOMMANDATION 1

Tel qu'explicité dans le rapport de planification académique du Comité conjoint de la planification, que les programmes de Baccalauréat ès arts (spécialisation en philosophie) et de Baccalauréat ès arts (majeure en philosophie) soient redéfinis ou abolis.

RECOMMANDATION 2

Si l'UARD de philosophie et la FASS optent pour la redéfinition de la majeure en philosophie, qu'on s'assure que la banque de cours mette l'emphase sur les problèmes contemporains plutôt que sur des cours très spécialisés.

RECOMMANDATION 3

Que les responsables des programmes de philosophie, en collaboration avec le décanat de la FASS, les décanats des études aux campus d'Edmundston et de Shippagan et le corps professoral de philosophie des trois campus, examinent la possibilité de se partager l'offre des cours de philosophie.

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

7.3. Programmes en sociologie

(Voir Document C, p. 22)

L'évaluation des programmes en sociologie a été menée par les professeurs Mathieu Albert de l'Université de Toronto et Simon Laflamme de l'Université Laurentienne. Le rapport d'évaluation a été déposé le 4 décembre 2016.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que les programmes de spécialisation et majeure en sociologie comptent 120 crédits chacun. Par ailleurs, la Mineure en sociologie compte 24 crédits. Le VRER indique également que, dans le rapport de la planification académique, le programme de Baccalauréat ès arts (spécialisation en sociologie) fait partie de la liste des programmes à redéfinir ou abolir alors que le baccalauréat ès arts (majeure en sociologie) se trouve dans la liste des programmes à maintenir. On notera que, depuis l'année universitaire 2012-2013, pour les trois campus, le programme de spécialisation compte 11 diplômés et quatre à 15 inscriptions par année. Le programme de majeure compte 10 diplômés et neuf à 15 inscriptions par année depuis l'année universitaire 2012-2013.

Le VRER rappelle que, dans le cadre de l'exercice de planification académique de la Faculté des arts et des sciences sociales, la Faculté a recommandé l'abolition des spécialisations (incluant la spécialisation en sociologie) et la création d'un cheminement « avec distinction ». Les évaluateurs voient de bon œil cette transition.

Le VRER présente les recommandations. Le Comité discute de la recommandation 1 et revient sur des éléments de procédure. Le VRER, le VRARH et la secrétaire

7. ÉVALUATION DE PROGRAMMES (suite)

générale expliquent la procédure d'évaluation des programmes et la procédure d'abolition des programmes ainsi que le rôle des instances décisionnelles.

Le Comité est d'avis que le rapport des évaluateurs soulève de bonnes pistes de réflexion. La proposition suivante est mise aux voix.

R : 05-CCJ-171004

Josée Rioux-Walker, appuyée par Edith Doucet, propose :

« Que le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs l'adoption des recommandations suivantes :

RECOMMANDATION 1

Que le Baccalauréat ès arts (spécialisation en sociologie) soit aboli et que les responsables du programme étudient la possibilité de développer un programme de majeure avec distinction en sociologie.

RECOMMANDATION 2

Que les responsables du programme considèrent de rendre optionnels les trois cours obligatoires de lectures dirigées (9 crédits) du programme de majeure en sociologie.

RECOMMANDATION 3

Que les responsables du programme étudient la possibilité de créer des programmes de premier cycle (ex. double-majeure) liant la sociologie à d'autres disciplines (ex. criminologie, information-communication, environnement).

RECOMMANDATION 4

Que les responsables du programme voient à ce que le corps professoral de sociologie participe pleinement au programme de maîtrise en études de l'environnement ainsi qu'aux programmes de maîtrise multidisciplinaire en sciences sociales et de maîtrise interdisciplinaire en santé présentement en chantier.

RECOMMANDATION 5

Que les responsables du programme voient à l'intégration d'une composante pratique au programme de majeure en sociologie.

RECOMMANDATION 6

Que les responsables du programme voient à diverses stratégies pour impliquer davantage les étudiantes et les étudiants dans des projets de recherche menés par le corps professoral.

RECOMMANDATION 7

Que les responsables du programme voient à ce que les travaux de recherche en sociologie privilégient les trois axes de recherche prioritaires de l'Université de Moncton, soit la santé, l'environnement et les études acadiennes et milieux minoritaires.

Vote sur R05

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 1

ADOPTÉE

8. AFFAIRES NOUVELLES

Procédure – planification académique

Le Comité conjoint de la planification souhaite obtenir – sous forme de schéma – le processus d’abolition de programmes par l’intermédiaire d’une procédure d’évaluation des programmes et par le biais d’une procédure initiée par une unité académique.

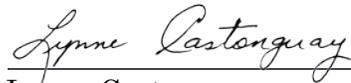
Suivi : VRER et SG

9. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le 29 janvier 2018 à 13 h 30.

10. CLÔTURE

La réunion se termine à 15 h 25.



Lynne Castonguay
Secrétaire générale